

COMITE SYNDICAL DU 4 FEVRIER 2013

Procès-verbal synthétique

L'an deux mille treize, le 4 février à 17h30, le Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 29 janvier 2013, s'est réuni au siège du Conseil général de la Somme :

Présents		Absents	
1	BEAUPERE Daniel	1	BARDOUX Claude
2	CAPON Michel	2	BILHAUT Régis
3	CARPENTIER Daniel	3	BLONDELLE Jean-Marie
4	JARDE Olivier	4	BOQUET Christian
5	LETALLE Patrice	5	BRIERE Alain
6	LHEUREUX Luc	6	BRUNEL Stéphane
7	OLIVIER Serge	7	BUISINE Jean-Claude
8	PRUVOT Gérard	8	CARDON Didier
9	VASSEUR Jean-François	9	DAVERGNE Bernard
10	WATELAIN Michel	10	DEBEUGNY François
11	WISSOCQ Jean-Marc	11	DEFLESSELLE Claude
		12	DEMARTHE Pascal
		13	DESSAINT Yannick
		14	DUBOIS Daniel
		15	DURIEUX François
		16	GREUET Philippe
		17	HARDY Sébastien
		18	HAUSSOULIER Stéphane
		19	LEC Francis
		20	LEPRESLE Marion
		21	MAGNIER Dominique
		22	NAUJOKS Bernard
		23	PETIT Jean-Luc
		24	PILOT Paul
		25	PROUILLE Daniel
		26	RENAUX Jean-Claude
		27	SAVY Gilbert
		28	SOMON Laurent
		29	TETU Jean-Pierre

QUORUM. La séance du 28 janvier 2013 ayant été annulée par le Président faute de quorum, les délibérations seront valables quelque soit le nombre d'élus présents à cette réunion. La séance est ouverte à 17h30

POUVOIRS.

Monsieur Jean-Pierre TETU à Monsieur Jean François VASSEUR
Monsieur Claude BARDOUX à Monsieur Daniel BEAUPERE

Délibérations 1 à 4 : 12 suffrages exprimés pour 27 voix
 Délibérations 5 à 7 : 13 suffrages exprimés pour 33 voix
 Monsieur JARDE est arrivé après le vote de la délibération n°4.

Désignation du secrétaire de séance : Patrice LETALLE

AVIS DE MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR SOU MIS A L'ACCORD DU COMITE SYNDICAL

Les projets de délibérations portant sur la régie d'avance de Somme Numérique ont été modifiés afin de tenir compte des observations de Monsieur le Trésorier du Grand Amiens et amendes. Il a également été ajouté un projet de délibération pour abroger la régie existante qui avait été créée en juin 2005.

Compte tenu du nombre de délégués présents à cette réunion, le Président propose de reporter les projets de délibération moins urgents, à savoir la délibération portant sur la location de longue durée et le phasage du 1^{er} programme de montée en débit, qui nécessite par ailleurs une approbation plus représentative des membres de Somme Numérique.

Les membres du Comité syndical valident ces propositions de modifications et le retrait des projets de délibération n°5 et 8 de l'ordre du jour initial.

I - DELIBERATIONS

01 - BUDGET PRINCIPAL - COTISATIONS 2013

Lors du DOB 2013, il a été proposé d'augmenter les cotisations syndicales, de 0,45€ à 0,55€ par habitant pour le Conseil général et les communautés de communes et de maintenir la cotisation à 1,20€ par habitant pour Amiens Métropole. Compte tenu des crédits prévisionnels inscrits au budget principal, le Président propose de fixer cette cotisation à 0,50€ par habitant pour 2013.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident de fixer la cotisation 2013 des membres au budget principal de Somme Numérique à 0,50€ par habitant pour le Conseil général de la Somme et les communautés de communes et 1,20€ par habitant pour Amiens Métropole. Le nombre d'habitants utilisé est issu de la publication de la Direction Générale des Collectivités Locales publié sur le site du Ministère de l'Intérieur.

Ces cotisations seront prélevées en début d'année pour tous les membres par l'émission de titres de recette de Somme Numérique. En cas d'adhésion en cours d'année d'une communauté de communes, la cotisation sera calculée au prorata du mois d'adhésion.

**Adoptée à la majorité
1 voix CONTRE (Michel CAPON)**

02 - BUDGET ANNEXE -CONTRIBUTIONS RESEAU 2013

Lors du DOB 2013, il a été proposé de fixer la contribution réseau à 840€ HT /an par site public connecté sur le réseau en fibre optique, au lieu de 800€ HT. Cette augmentation permettra de financer les charges d'emprunt supplémentaires liées aux investissements prévus pour la mise à niveau des équipements du cœur de réseau. Le Président propose au Comité syndical de valider cette augmentation nécessaire pour l'équilibre du budget.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident de fixer la contribution réseau pour l'exercice 2013, à 840€ HT /an par site connecté au réseau en fibre optique du département de la Somme. Cette contribution est due par les EPCI pour tous les sites de leur territoire, qu'ils relèvent de la compétence communale ou intercommunale.

La contribution réseau correspondant à la prestation de base suivante :

- livraison et installation sur site d'un équipement de démarcation
- fourniture d'une connectivité 100 Mbs livrée sur un port Ethernet
- mise en place d'une liaison 100 Mbs entre le site public et son site de livraison avec ou sans vlan (VPN)
- engagement sur un délai de livraison de 20 jours à partir de la réception du bon de commande par mail (hors prestations de génie civil)
- garantie : GTI = garantie de temps d'intervention en 2h ouvrées après signalisation au NOC par mail noc@sommenumerique.fr ou téléphone 0360031002

Somme Numérique

Il est possible de souscrire aux options suivantes, en plus de l'abonnement de base :

Liste des options sites publics	tarifs
GTR 4H 8h-18h 6/7j (accès fibre)	240 eur/an/site
GTR 4H 24/24 7/7j (accès fibre)	480 eur/an/site
Fourniture connectivité 1 Gbs (sans changement d'équipement)	400 eur/an/site
Fourniture de plusieurs connectivités 1 Gbs sur site de concentration	forfait 2000 eur/an/site
Fourniture de ports Ethernet supplémentaires	gratuit mais soumis à validation de Somme Numérique
Accès à la supervision	sur devis

Pour les options GTR, la demande devra mentionner le nom du contact et préciser les modalités d'accès au site.

Les demandes de VPN supplémentaires se feront par bon de commande dans le cadre de la procédure.

Ces contributions seront prélevées en début d'année par l'émission d'un titre de recette de Somme Numérique, sur la base de la liste des sites connectés au 31 décembre 2012. En cas de connexion d'un site public en cours d'année, la contribution sera facturée au prorata à partir de la date de mise en service.

Adoptée à l'unanimité

03 - BUDGET ANNEXE -CONTRIBUTIONS 2013 AU REMBOURSEMENT DES ECHÉANCES D'EMPRUNT

Au 31 décembre 2012, le syndicat mixte a souscrit un total de 37 623 021€ d'emprunts, correspondant à un remboursement d'annuités s'élevant à 2 398 144,54€ pour l'exercice 2013. La majeure partie du remboursement de ces échéances est couverte par des contributions du Conseil général de la Somme et d'Amiens Métropole au titre de la construction du réseau structurant et de la couverture des zones blanches de l'ADSL pour le département.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent la répartition des contributions de 2013 au titre du remboursement des emprunts et les modalités de remboursement correspondantes, à savoir ;

- Amiens Métropole : 314 533,62€, facturée en début d'exercice
- Conseil général de la Somme : 1 926 247,65€, prélevée par l'émission de 3 titres de recette selon l'échéancier du remboursement des emprunts : 642 082,55€ au 28 février 2013, puis au 30 avril 2013 et enfin au 31 juillet 2013.

Adoptée à l'unanimité

04 - BUDGET PRIMITIF 2013

Les membres du Comité syndical ont été destinataires du rapport explicatif du budget primitif 2013 joint au présent PVS ainsi que de la présentation réglementaire du projet de budget.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent le projet de budget primitif de l'exercice 2013 qui reprend notamment les éléments votés dans les précédentes délibérations.

L'équilibre par section du budget principal est obtenu en effectuant un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour un montant de 20 174,00 €.

L'équilibre par section du budget annexe est obtenu en effectuant un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour un montant de 2 675 365,00 €.

Somme Numérique

Le crédit de 1 000 € ouvert à l'article 6536 du budget principal est réservé à la couverture des frais de représentation du Président.

Adoptée à l'unanimité

05 – ABROGATION DE LA REGIE D'AVANCES DU SYNDICAT MIXTE

Par délibération du 6 juin 2005, le syndicat mixte s'est doté d'une régie d'avances permettant de s'acquitter de petites dépenses courantes grâce à l'utilisation souple d'une carte bancaire. Les besoins et les modes d'achat évoluent avec de plus en plus de paiements en ligne, à la fois sur le budget principal et sur le budget annexe, ce qui rend plus complexe le suivi des comptes.

Conformément à l'avis de Monsieur PETERS, Trésorier du Grand Amiens et amendes, reçu le 23 janvier 2013, le Président propose au Comité syndical d'abroger la 1^e régie créée en 2005 pour en créer 2 nouvelles, une pour le budget annexe et une pour le budget principal.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'abroger la régie d'avances du syndicat mixte Somme Numérique créée par délibération du 6 juin 2005.

Adoptée à l'unanimité

06 – REGIE D'AVANCES DU BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'instituer une régie d'avances auprès du budget principal du syndicat mixte Somme Numérique.

La régie paie les dépenses suivantes :

- achats ponctuels de faible montant : fournitures administratives, produits d'entretien, alimentation, carburant ;
- achats en ligne : fournitures diverses, certificat électronique, documentation, abonnements à des sites d'information en ligne ;
- frais d'hébergement en hôtel, carte de réduction pour hébergement hôtelier, frais de transport et de stationnement, repas ;
- cartes cadeaux des agents pour des événements ponctuels (Noël, anniversaire, mariage, départ du syndicat mixte...), dans la limite des conditions formulées par l'URSSAF.
- Frais bancaires : frais d'abonnement de carte bancaire

Ces dépenses sont payées selon les modes de règlements suivants : Carte bancaire et prélèvement automatique sur le compte de dépôt de fonds au Trésor. Le montant maximal de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 3 000€.

Adoptée à l'unanimité

07 - REGIE D'AVANCES DU BUDGET ANNEXE

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'instituer une régie d'avances auprès du budget annexe du syndicat mixte Somme Numérique.

La régie paie les dépenses suivantes :

- achats ponctuels de faible montant : fournitures diverses, produits d'entretien, alimentation, carburant ;
- achats en ligne : nom de domaine, documentation, abonnements à des sites d'information en ligne ;
- frais d'hébergement en hôtel, carte de réduction pour hébergement hôtelier, frais de transport et de stationnement, repas ;
- cartes cadeaux des agents pour des événements ponctuels (Noël, anniversaire, mariage, départ du syndicat mixte...), dans la limite des conditions formulées par l'URSSAF.
- Frais bancaires : frais d'abonnement de carte bancaire

Ces dépenses sont payées selon les modes de règlements suivants : Carte bancaire et prélèvement automatique sur le compte de dépôt de fonds au Trésor. Le montant maximal de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 2 500€.

Adoptée à l'unanimité

II – INFORMATIONS DU PRESIDENT

DELIBERATIONS DU BUREAU EN DATE DU 21 JANVIER 2013

1. CONTRAT AVEC FRANCE TELECOM POUR LA CREATION DE POINTS DE RACCORDEMENTS MUTUALISES

Le projet de contrat avec France Télécom pour la création de points de raccordements mutualisés est approuvé.

Adoptée à l'unanimité

2. CONTRAT D'ACCES AUX INSTALLATIONS DE GENIE CIVIL DE FRANCE TELECOM POUR LE RACCORDEMENT DES CLIENTS D'AFFAIRES

Le projet de contrat d'accès aux installations de génie civil de France Télécom pour le raccordement des Clients d'Affaires est approuvé.

Adoptée à l'unanimité

3. CONVENTIONS TRIPARTITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENT

Le Président est autorisé à signer le projet de convention relative à la mise en œuvre du projet ENT avec les communautés de communes du Pays Hamois, du Vimeu Industriel et du Val de Somme et les communes ou syndicats scolaires compétents.

Adoptée à l'unanimité

4. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE RFF A EPPEVILLE

Le projet de convention ayant pour objet de fixer les conditions du passage du réseau en fibre optique sur le domaine public de RFF à EPPEVILLE est approuvé.

Adoptée à l'unanimité

5. CONVENTION CRDP 2013 - 2015

Le projet de convention conclue avec le Centre Régional de Documentation Publique pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2013 est approuvé.

Adoptée à l'unanimité

6. CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2013-2016

L'adhésion, à compter du 1^{er} janvier 2013 et pour une période de 4 ans, au contrat groupe d'assurance statutaire conclu par le Centre de Gestion avec la Compagnie GENERALI ayant pour courtier la Société SOFCAP, est validée.

Caractéristiques du contrat : Contrat en capitalisation

Durée du contrat : 4 ans 1^{er} janvier 2013 – 31 décembre 2016

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL - Risques garantis :

Taux

Décès + Accident de service et maladie imputable au service + Maladie ordinaire (franchise 10 jours fermes par arrêt) + Longue maladie + Maladie de longue durée + Maternité + Paternité + Adoption + Maintien du demi-traitement sur la base du décret 2011-1245

7,15 %

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et non titulaires – Risques garantis :

Taux

Agents effectuant plus ou moins de 200 heures par trimestre :

Accident de service et maladie imputable au service + Maladie ordinaire (franchise

10 jours fermes par arrêt) + Grave maladie + Maternité + Paternité + Adoption

1,20 %

Adoptée à l'unanimité

ARRETE DU PRESIDENT

Arrêté du 27 novembre 2012 : prolongation jusqu'au 31 janvier 2013 du recrutement temporaire de Sarah SILORET en qualité d'agent auxiliaire chargé du suivi administratif et comptable de l'établissement.

MARCHES PUBLICS

« **Achat de tablettes numériques et leurs accessoires** » attribué à la société PHYSIC le 10 janvier 2013.

« **Licences et support de la solution de filtrage de la messagerie mutualisée de Somme Numérique** » - consultation en procédure adaptée publiée le 14 décembre 2012, les offres sont attendues pour le 18 janvier 2013.

« **Renouvellement de la solution de filtrage Web** » - consultation en procédure formalisée publiée le 21 décembre 2012, les offres sont attendues pour le 5 février 2013. Ce marché donnera lieu à une réunion de la Commission d'appel d'offres et du Bureau pour valider le choix du titulaire.

« **Services télécoms : assistance à maîtrise d'ouvrage pour un marché de prestations de services de télécommunications électroniques** » - consultation en procédure adaptée publiée le 9 janvier 2013, les offres sont attendues pour le 1er février 2013.

Les consultations relatives à **l'assistance pour l'ingénierie du projet FTTH** et pour **l'aménagement des dalles des armoires de montée en débit** sont en cours de préparation.

QUESTIONS DIVERSES

Michel CAPON interroge le Président sur la possibilité de réviser les statuts afin de tenir compte des problèmes de représentativité au comité syndical.

Actuellement, il n'est pas prévu de désigner des suppléants mais l'expérience dans d'autres instances montre que cela n'est pas forcément la solution pour améliorer le nombre de présents aux séances.

Le Président indique qu'il faudra certainement se positionner sur la problématique du quorum lorsque tous les EPCI auront adhéré au syndicat mixte. Cette réflexion peut être engagée par les élus par des échanges d'expériences et pourra éventuellement être tranchée après les prochaines élections municipales.

Une solution possible serait d'instaurer des avantages financiers type « jetons de présence », modulables à la baisse en fonction des absences constatées.

Concernant les délégués qui sont régulièrement absents des assemblées du syndicat mixte, il appartient à la collectivité d'origine de changer son ou ses représentants, comme le syndicat mixte l'a déjà suggéré par certains courriers.

Michel WATELAIN interroge le Président sur le projet de feuille de route THD qui a été soumis aux collectivités. Il n'y a à ce jour pas de date précise concernant le séminaire interministériel qui devrait éclairer sur les positions de l'Etat d'ici fin février 2013.

La séance est close à 18h05